

# Lou Tambourinaire

Bulletin Municipal

N 191 – JUILLET 2021



## Bienvenue Juillet et l'été !



# Sommaire

---

<i>LE MOT DU MAIRE</i> .....	3
<i>CONSEIL MUNICIPAL</i> .....	4
<i>NOS HABITANTS</i> .....	13
<i>L'AGENDA 21</i> .....	14
<i>L'AGENDA 2021-2030, Agenda 30... Quoi de neuf pour 2030 ?</i> .....	14
<i>INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie</i> .....	15
<i>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</i> .....	18
<i>INFORMATIONS IMPORTANTES</i> .....	19
<i>LA VIE ASSOCIATIVE</i> .....	30
<i>LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</i> .....	36
<i>PERMANENCES DES ORGANISMES</i> .....	40
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i> .....	41
<i>Memento des numéros utiles</i> .....	42

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

## LE MOT DU MAIRE

Mesdames Messieurs, Chers amis,

J'espère qu'avec l'amélioration de la situation sanitaire, vous retrouvez progressivement une vie normale. Il convient de rester très vigilant, car on constate de nouveau des évolutions négatives sur certains pays.

La campagne de vaccination se conforte, et j'encourage tous ceux qui en ont la possibilité, d'aller se faire vacciner. A ce titre vous trouverez dans ce bulletin des informations sur les vaccinations de proximité.

Grâce aux efforts de chacun, les activités de nos associations ont pu reprendre progressivement, sur le plan sportif, culturel ou social, vous permettant de vous retrouver et de retisser ce lien social indispensable au sein de notre commune.

A cet effet, une réunion initiée par la municipalité vient d'être organisée pour échanger avec l'ensemble des associations de la commune. Un numéro spécial présentant chacune d'elle à votre destination va être diffusé prochainement. Afin que chacun d'entre vous puisse s'impliquer ou participer s'il le souhaite aux activités proposées.

La bibliothèque au travers de l'organisation de la nuit de la lecture, a montré le rôle qu'elle souhaite jouer en matière d'animation culturelle en votre faveur. L'activité a repris, et une grande diversité de livres est à votre disposition aux heures d'ouverture.

Nous allons engager, à la rentrée, la démarche « Agenda 30 » en continuité de l'Agenda 21, dont la présentation est faite dans ce bulletin, par votre participation au comité de pilotage vous pouvez contribuer à la mise en place d'actions ou de projets sur la commune.

Nous venons de vivre un rendez-vous démocratique important, au travers des élections régionales et départementales. Le taux d'abstention élevé marque un désintérêt de la population pour ces élections, avec des causes multiples, notamment la non-connaissance du rôle joué par le département et la région. Ce sont pourtant des échelons importants sur de nombreuses compétences en faveur du territoire et de ses habitants.

Nous restons à votre écoute, et vous souhaitons de profiter pleinement des beaux jours à venir sur la période d'été.



*Le Maire,*

*Alain Legal*

# CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil Municipal du 14 avril 2021

Le quatorze avril deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absentes excusées : BOILLIN Françoise, HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- 1) Vote du budget 2021 – Budget Principal
- 2) Vote du budget 2021 – Budget Annexe
- 3) Votes des taxes 2021
- 4) Renouvellement des candidatures au marché d'achat d'Énergies Électricité pour 2023-2025
- 5) Choix pour la mission de coordonnateur SPS pour l'aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes
- 6) Choix pour la mission de Contrôle Technique pour l'aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes

#### INFORMATIONS DIVERSES

.Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2021 est validé par 13 voix.

### **1. Vote du budget 2021 – Budget Principal**

Pour la section fonctionnement, en dépenses et recettes, M. le Maire donne lecture des différentes lignes d'affectation comptable et fournit les explications nécessaires sur les différences entre les prévisions et la réalisation pour le budget 2020 et les conséquences pour les prévisions 2021.

En recette le montant des frais de personnel mis à disposition pour l'assainissement collectif (entretien de la station) a été revu de façon plus précise et son coût ramené à 6276.55€.

Pour la section investissement M. le maire rappelle les divers investissements prévus, ainsi que leur financement. Seules les subventions déjà validées sont comptées en recette. Un prêt de 118223.45€ est prévu pour équilibrer les comptes tout en sachant que le besoin réel en emprunt sera beaucoup plus faible. En effet les diverses subventions en attente de validation sur plusieurs dossiers devraient être de 74000€.

M. le maire fait le point sur la situation des emprunts de la commune qui reste peu endettée.

Il propose de le voter comme suit ;

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	127 309.40
012	Charges de personnel, frais assimilés	181 726.00
014	Atténuations de produits	18 599.00

65	Autres charges de gestion courante	72 406.00
66	Charges financières	9 352.06
67	Charges exceptionnelles	150.00
023	Virement à la section d'investissement	208 391.39
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 145.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>626 078.85</b>
<b>RECETTES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	17 260.39
70	Produits des services, du domaine, vente	22 993.55
73	Impôts et taxes	224 728.00
74	Dotations et participations	139 196.00
75	Autres produits de gestion courante	56 350.00
76	Produits financiers	622.01
77	Produits exceptionnels	11.09
002	Résultat de fonctionnement reporté	164 917.81
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>626 078.85</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	97 080.38
21	Immobilisations corporelles	120 457.39
23	Immobilisations en cours	417 900.21
6	Emprunts et dettes assimilées	31 442.64
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	120 664.44
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>787 545.06</b>
<b>RECETTES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	320 681.20
16	Emprunts et dettes assimilées	118 261.06

10	Dotations, fonds divers et réserves	7 445.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	122 189.14
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
27	Autres immobilisations financières	1 932.27
021	Virement de la section de fonctionnement	208 391.39
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 145.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>787 545.06</b>

Le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2021, à l'unanimité.

## 2. Vote du budget 2021 – Budget Annexe

Fonctionnement : le montant des dépenses prévues s'élève à 21189€ pour 20926,84€ réalisées en 2020. Les recettes prévues s'élève à 21189€ pour 19068,43 € réalisées en 2020.

Investissements : des travaux de tranchées drainantes au bas des bassins sont nécessaires et à faire rapidement pour un montant estimé à 10000€ (fourchette large). De ce fait le montant des dépenses prévues s'élève à 19629.13€ pour 10264.58€ réalisées en 2020.

En recette un emprunt de 10000€ permet d'équilibrer les comptes avec 19629,13€ de recettes prévues pour 9208,08 € réalisées en 2020.

Il propose de le voter comme suit ;

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 150.38
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 276.55
66	Charges financières	1 210.53
67	Charges exceptionnelles	1.00
023	Virement à la section d'investissement	873.65
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 818.48
D 002	Résultat reporté	1 858.40
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 189.00</b>
<b>RECETTES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	14 500.00

75	Autres produits de gestion courante	1.00
76	Produits financiers	3.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 685.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 189.00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	10 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 950.63
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 685.00
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	1056.50
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>19 692.13</b>
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunt et dettes assimilées	10 000.00
021	Virement à la section d'exploitation	873.65
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 818.48
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>19 692.13</b>

Le Conseil Municipal, vote le budget primitif du budget annexe 2021, à l'unanimité.

### 3. Votes des taxes 2021

**Pour les impôts et taxes collectées les taux de la commune sont inchangés.**

M. le Maire précise que le taux de la taxe foncière (10.03% initialement) sur le bâti va intégrer la part jusqu'alors prélevée par le département (25.98%) et passé à 36.01%. (10.03+25.98) Le **montant final prélevé sera identique pour le contribuable hors hausse annuelle des bases**. Ce transfert permettra à l'État de compenser la disparition de la taxe d'habitation. Un transfert de TVA de l'État vers le département compensera la perte de revenus de celui-ci.

Il est à préciser que le surplus de recette issue de la part départementale par rapport au montant à compenser de la taxe d'habitation sera reversé à l'état. (67152 € pour la commune)

		Taux	Bases d'impositions prévisionnelles	PRODUIT ATTENDU

Taxe foncière bâti	10,03% + 25,98% transfert	36,01%	518 500	186 712
Taxe foncière non bâti		27,08%	36 100	9 776
CFE		12,63%	33 500	4 231
				200 719

Le Conseil Municipal, vote les taux d'imposition ci-dessus, à l'unanimité.

#### **4. Renouvellement des candidatures au marché d'achat d'Énergies Électricité pour 2023-2025**

Après comparaison avec des tarifs d'autres fournisseurs le prix du kWh est divisé par 2 grâce au marché d'achat négocié par le SDE24 qui porte sur des quantités très importantes et qui est négocié avec une large anticipation.

Au vu de l'intérêt pour la commune le Conseil Municipal décide le renouvellement de sa candidature au marché d'achat groupé du SDE24 par 13 voix.

#### **5) Choix pour la mission de coordonnateur SPS pour l'aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes**

#### **6) Choix pour la mission de Contrôle Technique pour l'aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes**

Les décisions concernant les points 5 et 6 sont reportées au prochain conseil

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- présentation du PADD : un conseil municipal se tiendra mercredi 21 avril à 20h30 pour présenter et valider le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi. Le vendredi suivant aura lieu une réunion avec le bureau d'études sur le pré-zonage à Plaisance mais limité à 2 personnes par commune.

- SDIS service de défense incendie : **une reconnaissance de l'ensemble des points de défense incendie de la commune aura lieu le 22 avril**

- Élections Départementales et Régionales : elles sont décalées aux 20 et 27 juin 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

## **Conseil Municipal du 21 avril 2021**

Le vingt et un avril deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, HUARD Anne, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Ordre du jour :

- 1) PLUi - Examen du PADD (Plan Aménagement Développement Durable)
- 2) Choix pour la mission de coordonnateur SPS pour l'aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes
- 3) Choix pour la mission de Contrôle Technique pour l'aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes

INFORMATIONS DIVERSES

**1 : PLUi-Examen du PADD (Plan Aménagement Développement Durable)**

Le document de 31 pages plus des annexes est présenté dans le détail par M. le maire.

Les orientations du PADD du PLUi se déclinent en 6 axes principaux :

- Axe 1 : La préservation des espaces naturels sensibles et les ressources.  
Axe 2 : La protection et la valorisation des qualités paysagères et patrimoniales.  
Axe 3 : Le maintien de l'attractivité résidentielle du territoire.  
Axe 4 : Un développement urbain respectueux du cadre de vie  
Axe 5 : Une diversité des composantes de l'économie locale pour une plus grande autonomie du territoire  
Axe 6 : Une politique des transports durables.

Les discussions portent sur les conséquences en termes de logement pour la commune. Au départ du projet la commune de Faux, simple pôle rural, bénéficiait de peu de visibilité. Au fil des réunions et au vu de son dynamisme elle est devenue pôle secondaire, avec plus de possibilités pour de nouveaux logements. Il n'en reste pas moins que les notions de densification des bourgs, (utilisation des dents creuses) et de moindre consommation d'espaces sont des obligations.

Des élus regrettent les préconisations du SCOT relatives à une densité moyenne des constructions (8 logements par Ha) servant de base de calcul aux zones de constructions attribuées (objectif de 1200M<sup>2</sup> en moyenne contre 2500 par le passé) ainsi que l'utilisation des terres agricoles de qualité de la vallée de la Dordogne pour des constructions mais le projet qui nous concerne paraît plutôt bienveillant pour le territoire et sa préservation.

Le conseil municipal valide le PADD à l'unanimité.

**2. Choix pour la mission de coordonnateur SPS pour l'aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes**

Monsieur le Maire indique que nous avons reçu les propositions des entreprises suivantes :

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
BELPECHE COORDINATION – 47 000 AGEN	2285.00	2742.00
SOCOTEC 24 000 PERIGUEUX	2 820.00	3 384.00
BUREAU VERITAS 24 660 SANILHAC	2 600.00	3 120.00

Après étude des offres par l'ATD et en concertation avec l'architecte il est proposé de retenir la société Belpeche Coordination d'Agen pour un coût de 2742.00 € TTC, offre la mieux disante.

Le conseil municipal valide le choix de la société Belpeche Coordination pour 2742.00 € TTC à l'unanimité.

### **3. Choix pour la mission de Contrôle Technique pour l'aménagement de locaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des fêtes**

Monsieur le Maire indique que nous avons reçu seulement deux propositions des entreprises suivantes :

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
SOCOTEC 24 000 PERIGUEUX	3 475.00	4 170.00
BUREAU VERITAS 24 660 SANILHAC	3 440.00	4 128.00

Les deux offres reçues ont des tarifs très proches. Il est proposé de retenir la société Bureau Veritas de Sanilhac pour un montant de 4 128.00 € TTC.

Le conseil municipal valide le choix de la société **Bureau Veritas** pour 4 128.00 € TTC à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Ordures ménagères bornes d'apports volontaires (BAV) : pour le secteur de Labarde une convention de 6 ans est envisagée pour la mise à disposition d'un terrain privé pour le SMD3 afin d'installer un Point d'Apport Volontaire. Les riverains contactés par Mr le maire sont favorables à cette installation. Le Conseil approuve ce choix.

- subventions : suite au vote du budget 3 dossiers de subventions pour divers travaux sont validés pour 10000€ environ. Mr le maire a aussi obtenu une réponse positive pour 2 autres demandes FEC pour un montant de 3 199.00 € pour la sécurisation des installations sportives et de 3 207.00 € pour la création de sanitaires PMR à la salle des fêtes et pose d'une porte pour le renforcement de l'isolation thermique.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.**

## **Conseil Municipal du 19 mai 2021**

Le dix-neuf mai deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absentes excusées : BOILLIN Françoise, HUARD Anne

Représentée : FORMAGGIO Yolande

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

## Ordre du jour :

- 1) Décision modificative-Budget Annexe,
- 2) Nouvelle convention Agence Postale,
- 3) Développement de la communication de la commune,
- 4) Programmation travaux et validation devis.

### INFORMATIONS DIVERSES

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2021 est validé par 13 voix.  
Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 avril 2021 est validé par 13 voix.

## **1. Décision modificative-Budget Annexe**

Il s'agit d'ajuster le montant du calcul des ICNE (Intérêts Courus Non Échus)

Il y a un différentiel de 55,11€ sur la répartition des intérêts proratés.

Les crédits ouverts aux articles du chapitre 66 charges financières du Budget Assainissement 2021 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	55.11 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>55.11 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	55.11	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>55.11 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>55.11 €</b>	<b>55.11 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le conseil municipal valide la décision modificative par 13 voix.

## **2. Nouvelle convention Agence Postale**

Une nouvelle convention est proposée par la Poste pour remplacer la précédente arrivée à terme. Elle aura une durée de 9 ans contre 3 avant ce qui conforte la pérennité de l'Agence Postale de Faux.

Elle recense toutes les opérations qui peuvent être effectuées dans l'agence et les conditions de participation financière pour 15 heures d'ouverture par semaine.

La convention fixe les conditions de partenariat entre la Poste et la Commune de FAUX une indemnité compensatrice mensuelle est versée à la Commune de FAUX pour un montant de 1 178 € par mois au 1<sup>er</sup> Janvier 2021, cette indemnité peut être revalorisée chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

M. le maire précise que la commune étant toujours en Zone de Revitalisation Rurale -ZRR- le montant de l'aide est revalorisé de 132€ par mois.

Le conseil municipal valide la nouvelle convention par 13 voix.

### **3. Développement de la communication de la commune**

Pour concourir au développement de la communication de la Commune « Radio Vallée Bergerac » (RVB), radio locale RVB 96.3, a sollicité la commune au travers des prestations avec une participation soit par le biais d'une subvention annuelle d'un montant de 1000 euros ou soit par l'achat de messages d'intérêt général d'un montant de 300 euros pour 15 jours de diffusion.

Après discussion il ressort que l'intérêt pour la communication de la commune est faible et les montants difficiles à rentabiliser.

Il apparaît que ces propositions interviennent dans un contexte économique très difficile pour RVB et d'autres radios locales. Une intervention serait plutôt à envisager du côté des Communautés de Communes ou dans une participation de soutien plus globale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas participer au développement de la communication de la Commune par le biais de la radio locale RVB 96.3, les montants proposés étant trop élevés et la mise en application semble compliquée.

### **4. Programmation travaux et validation devis**

Suite à la réunion de la commission travaux M. Bernard fait part des souhaits de celle-ci pour la climatisation du secrétariat et du bureau du maire :

- unité extérieure en terrasse avec traversée de la toiture (pas de descente visible en façade) et
- climatisation par cassettes intégrées au faux plafond (pas de splits muraux).

Les 2 entreprises sollicitées font appel à Revêisol, entreprise qui a réalisé les travaux d'étanchéité de la terrasse, pour effectuer les opérations de traversée du toit et garantir l'étanchéité finale.

Les performances des matériels proposés sont très proches.

Pour les coûts ATSE-Bordes de Saint Génies est à 6 984.05 € HT et l'entreprise FCEB de Monmadalès à 5860,00€ HT .

Il convient d'ajouter environ 600€ pour les branchements électriques.

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise FCEB de Monmadalès pour un montant de 5860.00 € par 13 voix

Point sur la programmation des travaux :

La commission s'est aussi prononcée sur le mobilier de la salle du conseil et l'achat de 50 chaises confortables et empilables et sur des tables pivotantes et déplaçables (sur roulettes) et une table fixe de « standing ».

Des travaux concernant l'adaptation handicapés sont à finir avant l'été : rampe avec main courante à l'église, rampe amovible pour le local coiffeuse, stickers vitres à coller.

Sur les travaux finis : le conseil exprime sa satisfaction sur la qualité du travail réalisé et sur le rendu final pour la remise en état de la tribune du stade. Il ne reste plus que l'installation des sièges qui permettra de sécuriser la tribune par

- une limitation du nombre de personnes présentes sur la tribune (égal au nombre de sièges)
- un accès sécurisé aux sièges par l'allée centrale

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- gendarmerie : après des sondages auprès d'élus elle se propose de continuer des échanges avec les élus, de fournir des informations globalisées sur les interventions réalisées sur la commune, de se montrer plus régulièrement (fêtes...)

- les amis de tout ce qui roule : cette association extérieure demande une aide financière pour les animations qu'elle réalise fin juin à Issigeac. Les élus préfèrent se concentrer sur les besoins des associations du village et la relance de leur activité des que possible.

- installation de jeux à l'école et plaque signalétique : la CCPSP propose l'installation à Faux de jeux d'escalade en bon état situés actuellement à l'école de Fonroque mais qui ne sont pas adaptés à l'âge des enfants de cette école.

Elle propose aussi d'apposer sur toutes les écoles du territoire une plaque comportant les références – République Française- Communauté de Communes de Portes Sud Périgord- nom de l'école.

Une réflexion est nécessaire sur le nom de l'école. Peut être par les enfants eux mêmes. A voir pour un prochain conseil. M. le maire indique qu'il n'y a pas d'obligation à donner un nom à l'école.

-préparation des élections : il y aura 2 bureaux de votes installés dans la salle du conseil ce qui implique la présence de plus d'élus. De même il y aura 2 bureaux de dépouillement des votes. Les plannings des heures de présences pour le 20 et le 27 juin sont faits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

## NOS HABITANTS

### NOUVEAUX HABITANTS

Mesdames Gillian STRACHAN et  
Belinda DREW, au Bourg.

Gary GLEDHILL et Gaynor KEIGHTLEY,  
route de Beaumont.



### DÉCÈS

Michel MAZEAU, décédé le 10 mai  
2021 à l'âge de 72 ans.

*Toutes nos condoléances.*



## NOUVEAUX RÉSIDENTS

De plus en plus de personnes arrivent sur notre Commune. Il est important qu'elles viennent se faire connaître à la MAIRIE où nous leur remettrons des documents leur facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...).

## LOCATIONS

La commune est régulièrement sollicitée par des particuliers ou des professionnels de l'immobilier pour la location de biens immobiliers sur la commune.

Si vous avez des biens ou connaissance de biens à louer, n'hésitez pas à en informer la Mairie.

# L'AGENDA 21

La Commune de Faux a été labellisée par l'association Notre Village – Terre d'Avenir de 2017 à 2020. Un bilan a été réalisé en fin d'année par l'association et un nouveau programme « Agenda 2030 » est prévu pour poursuivre l'aventure vers un développement durable.

## ECO-GESTES :

Vous trouverez des informations pour moins jeter et gaspiller sur le site de l'Ademe dans leur rubrique « Ca suffit le gâchis » : compostage, réduction des déchets, recyclage... Vous trouverez également des conseils d'économies d'énergies, comment s'y retrouver dans les différents labels, les différentes aides.

<https://www.ademe.fr/ca-suffit-le-gachis>

## L'AGENDA 2021-2030, Agenda 30... Quoi de neuf pour 2030 ?

Comme vous le savez la commune de Faux est engagée dans une démarche Agenda 21, avec l'association Notre Village Terre d'avenir. D'aucuns diront « c'est quoi un agenda 21 » ? La réponse la plus simple : c'est d'essayer de développer sa commune pour le bien de tous en essayant au minimum d'avoir présents à l'esprit dans chacune de nos actions ou projets « le développement durable, la préservation et le renforcement du lien social ».

Aujourd'hui après un œil dans le rétro de ces six dernières années, bilan positif il faut bien le dire. Nous avons respecté notre démarche. Des actions sont encore en cours... Elles seront continuées dans l'avenir.

Pour les actions et projets de 2021 à 2030, nous avons besoin de vous. De votre participation active à générer des idées pour que nous puissions ensemble les mettre en œuvre pour le bien de tous et de la collectivité

L'agenda 30 reprendra 5 grands enjeux :

1. Agir pour une société plus juste (lutte contre la pauvreté, les discriminations et inégalités)
2. Transformer les modèles de société : agir en faveur du climat, de la planète et la biodiversité
3. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous. Favoriser une alimentation et une agriculture saine et durable
4. Agir pour une éducation et formation tout au long de la vie – Comportement et mode de vie – Adaptation aux défis du développement durable
5. Rendre plus effective la participation citoyenne à l'atteinte des objectifs de développement durable par la concrétisation des pratiques (renforcement des expérimentations et innovations sur notre territoire)

Il ne faut pas être effrayé par les phrases quelques peu pompeuses. Les actions, elles, seront plus concrètes.

Nous avons de l'ambition pour le futur de notre cité mais nous souhaitons l'entreprendre avec vous tous et toutes.

Vous trouverez un questionnaire à compléter à la fin de ce journal et à nous retourner pour que nous puissions vous intégrer dans les équipes de travail.

Une réunion de présentation des actions prochaines devrait avoir lieu quand la situation sanitaire nous en laissera le loisir. **NOUS COMPTONS SUR VOUS !**

**[COUPON D'INSCRIPTION à la dernière page de ce journal](#)**

# INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

## MAIRIE

Ouverture au public de la mairie les :

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI

De 14h à 18h00

Coordonnées de la mairie :

Courriel : [faux24.mairie@wanadoo.fr](mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr)

05.53.24.32.40 ou 09.77.44.58.96

## AGENCE POSTALE



**Attention ! Depuis le 1<sup>er</sup> mars :**

Lundi – Mardi – Vendredi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Jeudi : fermée

Coordonnées :

Mairie – 15 Rue des Fargues

Téléphone : 05.53.24.32.40

Les horaires sont disponibles sur le site officiel de la Poste

## AGENCE POSTALE – DÉCLARATION DE DOUANE :

Depuis le 1er janvier 2021, les déclarations de douane pour les colis envoyés à l'étranger (hors UE) doivent être enregistrées **obligatoirement sur internet** : <https://www.laposte.fr/formulaire-douane>.

Le code généré doit être fourni à l'agence postale au moment de l'envoi.

## IMPORTANT : dispositions Covid dans l'enceinte de la mairie

- Le port du masque dans l'enceinte de la mairie/agence postale est **obligatoire**.
- Le lavage des mains au gel hydro-alcoolique est obligatoire et à votre disposition à l'entrée du bâtiment.
- Respectez la distanciation physique : 2 personnes maximum dans le hall d'entrée, 1 personne dans l'agence postale.
- Sens unique de circulation : entrée par les portes automatiques, sortie par le parc.

Des « barrières » en plexiglas ont été installées pour permettre de renforcer les gestes barrières.

Ces dispositions ont été prises pour protéger le personnel de la mairie mais aussi les habitants. Nous comptons sur vous pour se protéger les uns les autres !

(Arrêté municipal n°2020-518 en date du 11 Mai 2020 portant réglementation pour la réouverture au public des services de la mairie et l'agence postale communale)

## ASSISTANTE SOCIALE

Stéphanie DARCO reprend dès à présent ses permanences à la Mairie de FAUX  
mais uniquement sur rendez-vous.

Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).

Nous communiquons désormais aussi sur votre téléphone portable !

Téléchargez dès maintenant l'application « Panneau Pocket » sur votre mobile ou connectez-vous sur [www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com) depuis votre ordinateur.

L'application est gratuite, sans collecte de données personnelles, sans publicité.



## SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer = 100% anonyme !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant

**PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**

1



2

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant

[www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com)

**BONNE UTILISATION !**



Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a choisi l'application **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

## Quelques exemples de publications déjà parues :

**Faux 24560**  
Info publiée le 08/06/2021

Plan canicule

**PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION DE CANICULE**

La période de veille saisonnière du Plan Départemental de Gestion de canicule s'ouvre du 1er juin 2021 au 31 août 2021.

Nous invitons les personnes âgées ou handicapées, isolées à domicile, souhaitant bénéficier d'aides particulières, à se faire connaître auprès de la Mairie.

Nous sollicitons également toute personne connaissant amis ou voisins dans cette situation, à nous contacter.

**Faux 24560**  
Info publiée le 14/06/2021

Avis d'enquête publique

**Communes de Faux et Montaut**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au changement d'assiette du chemin rural de la Micalie mitoyen avec les communes de FAUX et MONTAUT**

Par arrêté N° 2021/016 en date du 20 Mai 2021

Les Maires des communes de FAUX et MONTAUT ont ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant changement d'assiette du chemin rural mitoyen à La Micalie.

Madame Josette COUDERC a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

**Faux 24560**  
Info publiée le 29/06/2021

Vaccination COVID

**Campagne de vaccination Covid-19 à ISSIGÉAC :**

Vendredi 16 et Samedi 17 juillet pour la 1ère injection (Pfizer)

Prise de RDV sur [doctolib.fr](http://doctolib.fr) ou en contactant la mairie.

**VACCINATION COVID19**

Vendredi 16 et Samedi 17 juillet (1ère injection - Pfizer)

Vendredi 20 et Samedi 21 août (2ème injection - Pfizer)

# Catastrophe Naturelle

## Demande de reconnaissance refusée

La Commune de Faux a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » (mouvements des argiles) pour l'année 2020. Malheureusement, cette demande a de nouveau été refusée.

## **Renouvellement de l'Aide exceptionnelle au titre de l'année 2018 . (infos à la mairie si besoin).**

C'est une aide financière exceptionnelle attribuée aux propriétaires occupants d'un bâtiment afin de réparer les dommages structuraux subis lors de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols intervenu en 2018.

- Les demandes d'aide doivent être **déposées entre le 23 mai et le 31 juillet 2021.**
- Vous ne devez pas avoir déjà bénéficié d'une aide publique à ce titre.
- Le bâtiment doit avoir plus de 10 ans 31.12.2017 et être une résidence principale.
- Le propriétaire occupant doit avoir des ressources inférieures aux plafonds d'attribution des aides de l'ANAH.
- Le bâtiment doit être situé dans une zone d'exposition au phénomène de mouvement de terrain (voir carte sur [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)) et dans une commune dans laquelle le Maire a fait une demande refusée de reconnaissance de catastrophe naturelle avant le 31.12.2019 (c'est le cas à FAUX).
- Le bâtiment doit être couvert en 2018 par une assurance garantissant les dommages (assurance habitation).
- Il est demandé :
  - des travaux de réparation pérenne passant par une reprise en sous-œuvre totale ou partielle,
  - la réparation des dommages portant sur la partie gros œuvre.
- Les travaux ne doivent pas commencer avant l'accusé de réception du dossier.

## **Le dossier de demande (une par logement) :**

- Notice d'informations concernant le propriétaire : coordonnées.
- Fiche de description du sinistre avec photos.
- Diagnostic évaluant les dommages et établissement la liste de travaux nécessaires.
- Dernier avis d'imposition, taxe foncière.
- Justificatif de domicile (ex : taxe habitation) à la date de début des travaux.
- Déclaration sur l'honneur de l'occupant (résidence principale).
- RIB.
- 2 devis d'évaluation des prestations et travaux nécessaires.
- Attestation d'assurance habitation 2018.
- Numéro de permis de construire ou à défaut tout élément probant attestant que le bâtiment a été achevé plus de 10 ans à la date du 31.12.2017.

## **Dossier à envoyer à :**

DDT24 – Fonds argiles  
15 Rue du 26<sup>ème</sup> régiment d'infanterie / CS 74000  
24053 PERIGUEUX Cedex

Ou par mail à : [ddt-fonds-argile@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt-fonds-argile@dordogne.gouv.fr)

## Nuit de la lecture

à FAUX  
Bibliothèque



La première Nuit de la Lecture s'est tenue Samedi 26 juillet 2021 sous un chapiteau avec quelques chaises et couvertures, et les lueurs du soleil qui se couchait. L'occasion pour notre « Belle endormie » d'enfin se réveiller...

Nous remercions chaleureusement chaque intervenant ayant participé et fait danser nos oreilles :

Julien, Yassine, Sana, Pierre et Alice de la classe de Claire nous ont lu des histoires parfois sombres, très sombres...

Michelle de la bibliothèque d'Issigeac a égayé l'ambiance avec le tome 2 des P'tites Poules : Un poulailler dans les étoiles.

Stéphane Nicolet est venu lire quelques pages de son livre « Ma tribu pieds nus » (tome 1. Adieu béton !). Les « jeunes ados » ont autant ri que les « vieux ados », et personne ne s'est bouché les oreilles en entendant les « gros mots ».

Coralie nous a lu un extrait de la « Belle au bois dormant » pour faire écho au long sommeil imposé à la bibliothèque de Faux. Espérons que le sort est conjuré !

Michelle de la bibliothèque de Faux nous a lu le chapitre « Errer la nuit » de « Chanson bretonne », de JMG Le Clezio, prix Nobel de littérature. Le son du biniou a résonné dans l'air nocturne...

Alain Benoit, désormais fallois, nous a fait découvrir ses talents d'interprétation et de lecteur en nous lisant le conte merveilleux « L'étoile perdue » de Françoise Ruscak et Noémie Foucher.

**La vingtaine de participants a véritablement apprécié cette animation et nous vous attendons nombreux pour une prochaine deuxième édition !**

*Nous en sommes certains, des talents se cachent..... Nous lançons donc un appel : que ceux qui voudraient présenter en public, un texte qui leur tient à cœur ou les touche particulièrement, n'hésitent pas ; nous garderons au fil de la soirée des intermèdes pour les plus audacieux....*

*Les dessins des enfants de l'école de Faux, faits pour l'occasion, sont exposés dans la bibliothèque de Faux.*



### LES CONSULTATIONS PRÉVENTION-SANTÉ

Evaluer ses fragilités pour vieillir en santé



**Reprennent sur toute la DORDOGNE dès le 1<sup>er</sup> juin 2021**



EQUIPE DU DEPOSITIF DE DÉPISTAGE DES FRAGILITÉS D'EHPAD RESSOURCES CHIP

Après 2 mois de mission EN CENTRES DE VACCINATION, les 5 professionnels Infirmiers Fragilités reprennent leur mission, chacun sur son territoire de proximité (BERGERACOIS NONTRONAIS RIBERACOIS SARLADAIS ET GD PERIGUEUX), avec la tenue des consultations approfondies gratuites d'évaluation des fragilités.

**Pour toute personne en risque de fragilité :**

Si la personne est en situation de tension (*notamment en tant qu'aidante*), elle peut :

- renseigner le questionnaire au verso
- et/ou appeler le **05 53 45 30 55** pour demander une consultation.

Le questionnaire de repérage des fragilités au verso peut être diffusé aux personnes qui avancent en âge par tout professionnel médical, médico-social ou social. (*Dès 65 ans autonomes à domicile, notamment aidants*).

**NB :** Si la situation est urgente et l'épuisement conséquent, le médecin traitant reste la réponse immédiate appropriée (*...ce n'est plus de la prévention primaire*).

**Rappel - points de consultation en DORDOGNE :**

**Tous les jours au CH DE PERIGUEUX, BERGERAC, NONTRON, RIBERAC ET SARLAT**

**Et POINT DE CONSULTATION MENSUEL à :** LE FLEIX, LA FORCE, EYMET, LALINDE, MONPAZIER, ISSIGEAC, LAMONZIE ST MARTIN, BRANTOME, EXCIDEUIL, HAUTEFORT, MAREUIL, PIEGUT PLUVIERS, JUMILHAC LE GRAND, SAINT PARDOUX LA RIVIERE, THIVIERS, TOCANE, MUSSIDAN, LA ROCHE CHALAIS, LA TOUR BLANCHE, SAINT AULAYE, MONTPON, SAINT ASTIER, LE LARDIN, SALIGNAC, LE BUGUE, BELVES, DOMME, SAINT CYPRIEN, THENON, VILLEFRANCHE DU PERIGORD, AGONAC, CHANCELADE, COULOUNIEUX- CHAMIERES, COURSAC, MARSAC, SANILHAC, ST PIERRE DE CHIGNAC, TRELISSAC, VERGT

Comme chaque année, le Maire de la Commune est tenu d'ouvrir et de mettre à jour un registre recensant les personnes âgées, isolées, handicapées, fragiles ou à risques, dans le cas où nous aurions une période de canicule pendant l'été.



Nous vous invitons à vous faire connaître à la Mairie de FAUX si vous êtes dans cette situation et nous sollicitons également toutes personnes connaissant amis ou voisins pouvant se trouver en difficultés lors de grosses chaleurs et nous les signaler.

# PRÉVENTION CANICULE



En période de fortes chaleurs,  
ne restez pas seul(e) !

1<sup>ER</sup> JUIN AU 31 AOÛT



CASSIOPEA TÉLÉASSISTANCE

propose son service  
**GRATUITEMENT**  
aux personnes fragiles  
non équipées\*



Qualité de service certifiée

cassiopea  
TÉLÉASSISTANCE

Cette action de prévention s'adresse aux personnes fragiles et isolées. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de votre mairie, de votre service d'aide ou de soins à domicile ou contactez nous :

**05 53 53 54 54**  
**tele.assistance@cassiopea.fr**

\*Aucun engagement de durée après adhésion à l'association -  
Offre réservée aux personnes fragiles non équipées

### LA TÉLÉASSISTANCE, COMMENT ÇA MARCHE ?

- > Par une simple pression sur le médaillon de téléassistance, vous rentrez directement en contact avec notre centrale d'appel basée à Périgueux.
- > Nos opérateurs vous donnent des conseils de prévention, préviennent vos proches ou alertent les secours si besoin.

**cassiopea**

DEPUIS PLUS DE 30 ANS,  
À VOTRE ÉCOUTE CHAQUE JOUR !



En partenariat avec :



Pour nous rencontrer :  
RETROUVEZ LA LISTE DE NOS PERMANENCES  
sur [www.cassiopea.fr](http://www.cassiopea.fr)



## Les symptômes d'un coup de chaleur :

- Fièvre supérieure à 40°
- Peau chaude, rouge et sèche
- Maux de tête, nausées
- Somnolence, soif intense
- Confusion
- Convulsions
- Perte de connaissance



## HORAIRES DE TONTE...

... et autre petit matériel bruyant !

Pour le bien des oreilles de tout le monde... un petit rappel des horaires de tonte et d'utilisation de petit matériel (tronçonneuse, bétonnière, musique...) :



Du lundi au vendredi : 8h30 - 12 et 14h30 - 19h30

Samedi : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00

Référence : arrêté préfectoral n° 24-2016-06-02-005 (réglementation des bruits de voisinage)

## BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



**ATTENTION !**

Le brûlage des déchets verts (issus du débroussaillage) est **interdit depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021** et jusqu'au 30 septembre 2021.

Si vous avez des déchets verts à évacuer pendant cette interdiction, vous pouvez les déposer en déchèterie (la plus proche : Issigeac).

**Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.**

Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001

## **RTE : AVIS de TRAVAUX d'ÉLAGAGE**

Des travaux d'élagage et d'abattage nécessaires à l'entretien vont être entrepris sur le territoire de la commune sous la ligne électrique 225 KV DANTOU TUILIERE. Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE Réseau de Transport d'Electricité à l'entreprise JAMVERT.

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux, merci de contacter :

RTE – Réseau de Transport d'Electricité – M. AMIOT Thierry  
Groupe Maintenance Réseau Gascogne  
12 Rue Aristide Berges – 33270 FLOIRAC  
Tel : 06.29.90.35.58

## **OBLIGATIONS DE DÉBROUSSAILLEMENT**

### **Je suis un particulier, quelles sont mes obligations de débroussaillage ?**

Je dois débroussailler 50 mètres autour de mon habitation et 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès. Si j'habite en zone U de ma commune, mon terrain doit être intégralement débroussaillé, qu'il soit construit ou non. Ces obligations se superposent.

En zone U, je dois donc à la fois :

- Débroussailler l'ensemble de mon terrain
- Débroussailler 50m autour de mon habitation.

### **La zone de 50 mètres s'étend chez mon voisin : qui doit débroussailler ?**

Dans ce cas, je reste responsable de l'obligation de débroussailler : c'est mon habitation qui génère le risque incendie, c'est donc à moi de limiter en débroussaillant.

Je dois :

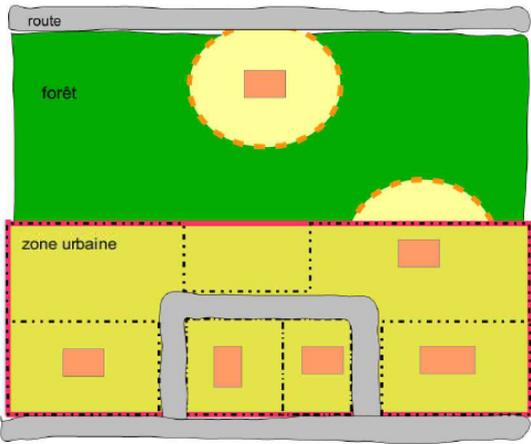
- Informer mon voisin par lettre recommandée avec accusé de réception de mon obligation de débroussailler chez lui,
- Lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour procéder au débroussaillage,
- Lui donner un délai d'un mois pour répondre,
- L'informer qu'en cas de refus ou absence de réponse, il deviendra responsable de cette obligation de débroussailler,
- En cas de refus ou non réponse de mon voisin, informer le Maire de mes démarches, qui l'informeront que l'obligation de débroussailler est transférée à ce voisin et qu'il doit mettre en œuvre les travaux correspondants.

### **Mon obligation de débroussaillage se superpose à celle de mon voisin : qui fait quoi ?**

- Si la zone de superposition se situe sur mon terrain : je dois débroussailler,
- Si la zone de superposition se situe sur le terrain de mon voisin : il doit débroussailler,
- Si la zone de superposition se situe sur un terrain tiers : l'obligation incombe à celui de nous deux dont la maison est la plus proche de ce terrain tiers.

**Cas n° 1**  
**Construction en zone sensible mais hors zone urbaine<sup>(4)</sup>**  
 Le propriétaire doit débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de ses constructions.  
 (Il doit aussi débroussailler sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de ses voies d'accès privées.)

**Cas n° 2**  
**Terrains et constructions en zone sensible et en zone urbaine<sup>(5)</sup>**  
 Tous les terrains, qu'ils soient construits ou non construits doivent être débroussaillés.  
 Cette règle s'applique aussi dans les périmètres des lotissements, des zones d'aménagement concerté, des terrains de camping et des hébergements de loisirs.



**Cas n° 3**  
**Le cas n° 1 et le cas n° 2 se cumulent.**  
 Si le rayon de 50 mètres, autour de la construction, sort de la zone urbaine, mais reste dans la zone sensible, il faudra aussi débroussailler cette surface supplémentaire.

Références : Code Forestier, article L 134-6, L 131-12 et L 131-13



# FEUX DE FORÊT

## Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

<p><b>Ni feu ni barbecue</b> aux abords des forêts</p>	<p><b>Pas de cigarette</b> ni de mégot jeté au sol ou par la fenêtre de la voiture</p>	<p><b>Pas de travaux sources d'étincelles</b> les jours de risque d'incendie</p>
<p><b>Pas de combustible contre la maison</b> bois, fuel, butane...</p>	<p><b>Témoin d'un début d'incendie, Je donne l'alerte</b> en localisant le feu avec précision</p> <p><b>Je me mets à l'abri</b> dans une habitation</p>	

**RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS**  
**Rendez-vous sur : [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)**  
 #FeuxDeForet



## 4 NOUVELLES AIDES DÉPARTEMENTALES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

### POUR QUI ?



- **propriétaires occupants modestes et très modestes**, sous plafond de ressources de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)
- **propriétaires bailleurs** louant leur logement.

### QUELS SONT LES TRAVAUX CONCERNÉS ?



- pour les propriétaires occupants : les mises aux normes d'**assainissement individuel**, les mises en conformité des **installations électriques**, les réfections de **toitures et/ou ravalements de façades**
- pour les propriétaires bailleurs : les travaux de **sortie de non décence du logement**.

### INFORMATIONS ET CONDITIONS DE L'AIDE

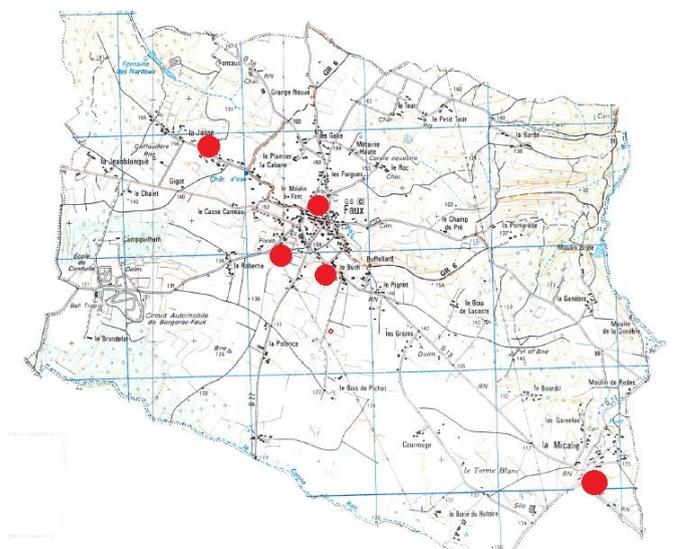
- sur le site de l'**observatoire départemental de l'habitat** [www.habitat.dordogne.fr](http://www.habitat.dordogne.fr)
- auprès du **service habitat** du Conseil départemental de la Dordogne au 05 53 45 45 80

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Incitative qui viendra remplacer au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la taxe sur les ordures ménagères actuellement en vigueur, les bornes d'apport volontaire ont été installées sur la commune.



A partir de l'activation du contrôle d'accès prévu fin d'été/début septembre (vous serez avertis directement par le SMD3 sur les bornes), les ouvertures seront décomptées afin d'établir une première facture pédagogique. Elle ne sera pas à payer et vous familiarisera avec le nouveau système. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la facturation sera active (et la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères supprimée de la taxe foncière).

### LES BORNES DE LA COMMUNE :



- Lajasse : où sont actuellement situées les bornes à verre
- Chemin blanc : où sont actuellement situées les bornes à verre
- La Robertie : à côté des ateliers municipaux, après le stade
- Route de Beaumont : au terrain des noyers
- La Micalie : où sont installés actuellement l'abri-bus et les bornes à verre

### Bacs poubelles

Si vous ne souhaitez pas conserver vos bacs poubelles (noir ou jaune) qui étaient utilisés pour le ramassage au porte-à-porte, faites-le savoir à la mairie par mail ou par téléphone.

### Quelques précisions sur les BAV et redevance incitative

La loi de transition énergétique nous oblige, à compter de 2025, à réduire nos déchets ménagers de 50 %, et sur l'ensemble de nos déchets de 10 %.

La compétence Ordures Ménagères a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Issigeacois en 2010, puis à la Communauté Portes Sud Périgord lors de sa création (suite à la fusion avec Eymet) en 2013.

Cette compétence est devenue obligatoire pour la communauté en 2015 et a été déléguée au SMD3 (collecte et traitement). Celui-ci a en charge la mise en œuvre d'un plan départemental de gestion des déchets découlant des directives de la loi de transition énergétique.

Après avoir continué la collecte au porte à porte, selon plusieurs schémas successifs, le syndicat vient d'opter pour l'implantation de bornes d'apport volontaire et la mise en place de la redevance incitative. En remplacement de la TEOM (taxe prélevée avec l'impôt sur le foncier bâti).

A ce titre je souhaite vous apporter des informations complémentaires sur cette nouvelle organisation.

Le SMD3 a limité le nombre de points de collecte à 1 pour 80 habitants, soit pour la commune 8 maximum.

Pour la première étape, l'implantation s'est faite sur les terrains détenus par la commune en essayant d'avoir une couverture satisfaisante pour 6 points dont un double au chemin blanc, composés chacun de quatre containers.

Deux points complémentaires sont à l'étude sur terrain privé pour éventuellement améliorer la couverture sur la commune

Ces bornes sont accessibles 24 h sur 24. Dans un premier temps **elles sont en accès libre, jusqu'à mi-septembre (en principe).**

- Une borne pour les sacs noirs.  
Votre carte usager à demander au SMD3 vous servira pour ouvrir les bornes sacs noirs, qui acceptent 2 sacs noirs de 30 litres pour chaque ouverture, et pour aller à la déchetterie.
- Une pour les déchets recyclables (anciens sacs jaunes).  
Les bornes pour le recyclable ont une ouverture n'autorisant que du dépôt en vrac que l'on peut vider à partir d'un sac ou d'un bac sans les empiler ni les compacter.
- Une pour le verre.  
Les bornes pour le verre, à jeter sans bouchon ni capsule ni couvercle.
- Une pour les cartons.

Nous devons être conscients de la nécessité de réduire le volume de nos ordures ménagères, en triant mieux nos déchets grâce au recyclable (notamment emballages plastiques, métal, papiers, petits cartons, briques alimentaires) et en favorisant le compostage (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé, mouchoirs en papier, restes de repas, sans viande ni os).

Nous disposons également en complément l'accès à la déchetterie en accès gratuit avec la même carte.

La mairie est consciente qu'il reste encore des problèmes à régler et est soucieuse d'être à votre écoute en complément du service du SMD3.

Les personnes en perte d'autonomie ou qui rencontrent des difficultés pour se rendre aux BAV ou pour les ouvrir peuvent contacter la mairie ou se rapprocher du service des usagers du SMD3 en téléphonant au 09 71 00 84 24.

Les personnes qui ont des quantités de déchets importants liés à une pathologie peuvent obtenir une dérogation afin de ne pas être pénalisées financièrement, soit en contactant le SMD3 soit en contactant la mairie.

Nous avons prévu d'échanger avec vous lors d'une réunion publique, mais la situation sanitaire ne nous a pas permis de l'organiser. Nous souhaitons mettre en place un composteur collectif sur la commune, et faire une prise de commande pour les composteurs individuels.

En complément : le guide pratique de la redevance incitative fourni par le SMD3 est disponible à la mairie.

Autres infos complémentaires :

- dans la collecte au porte à porte qui précédait la collecte en BAV, compte tenu des circuits existants et des impossibilités de passer partout sur la commune, **20 % de la population était déjà obligée de faire entre 100 m et 1 km pour porter leurs poubelles notamment sur les points d'apports collectifs.**
- L'implantation au chemin blanc, en bornes aériennes devrait évoluer vers des bornes enterrées, facilitant l'apport, et améliorant l'esthétique.
- La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes mise en place par l'état) pour inciter les entreprises à trier davantage, passe de 17 € la tonne en 2019, à 65 € la tonne à partir de 2025 (soit 300% d'augmentation), impactant le prix de la redevance qui vous est facturée.



## UDAF 24 – Aide à la tenue du budget

L'Union départementale des associations familiales de Dordogne (Udaf 24) accueillera à Périgueux, Bergerac et Sarlat toute personne confrontée à des difficultés budgétaires.

Avec la crise sanitaire, les budgets de nombreuses familles se trouvent fragilisés, que ce soit par une mise au chômage partiel, l'impossibilité de trouver un nouvel emploi ou l'arrêt d'une activité. Les conseillers ont vocation à accompagner les familles dans leurs difficultés pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, contribuer à lutter contre le surendettement.

### Permanences :

- Bergerac : Union Familiale Bergeracoise – 1-3 place Bellegarde 24100 Bergerac. Mardis de 10h à 12h et de 14h à 16h30.
- Prise de rendez-vous : 05.53.06.41.11. [pcb@udaf24.fr](mailto:pcb@udaf24.fr) / [www.udaf24.fr](http://www.udaf24.fr)

## MISSION LOCALE (jeunes de 16 à 25 ans)

La Mission Locale du réseau néo-aquitain lance son application mobile. Les jeunes pourront accéder à tout moment et en 1 clic à toutes les informations :

- Postuler à une offre d'emploi, de formation, de stage ou de mission de service civique,
- S'inscrire à un évènement,
- Demander un rendez-vous auprès d'un conseiller,
- Se pré-inscrire.

Le BUS NUMÉRIQUE de la MISSION LOCALE viendra à la rencontre des jeunes :

**Vendredi 06 Août 2021 de 10h30 à 12h00**

PLACE DU FOIRAIL à FAUX

# COVID : Centres de vaccination

(issu des informations de l'ARS, non exhaustif et sous réserve de modifications)

N'hésitez pas à consulter les sites de prise de rendez-vous en ligne tels que Doctolib.fr, Maïia.com, ViteMaDose...

Centre	Adresse	Téléphone	Horaires	RDV Web
Hôpital de Bergerac	9 Av Du Professeur Albert Calmette 24100 Bergerac	05.53.63.89.99	Lundi-Vendredi : 9:00-16:30 Samedi-Dimanche : fermé	<a href="https://www.keldoc.com">https://www.keldoc.com</a> (spécialité Maladies infectieuses)
Ehpad La Madeleine	40 Rue Du Maréchal Joffre 24100 Bergerac	06.38.08.23.14	Mardi : 8h30 - 12h/14h00-17h00 Mercredi : 8h30 - 12h/14h00-17h00	<a href="https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bergerac/centre-de-vaccina...">https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bergerac/centre-de-vaccina...</a>
Msp Saint Alèvre	Rue Des Remparts 24510 Val De Louyre Et Caudeau	07.57.08.06.43	Lundi-Vendredi : 14h-18h   Samedi-Dimanche : fermé	<a href="https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/24510-val-de-louyre-et-caud...">https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/24510-val-de-louyre-et-caud...</a>
Maison de santé Lalinde	Salle Jacques Brel	05.53.57.95.45 De 9h0 à 12h	A compter du 19/03/2021	<a href="http://www.maiia.com">http://www.maiia.com</a> Vaccin Moderna s'adressant essentiellement aux plus de 75 ans avec pathologie sévère
Maison de santé d'Eymet	12 Avenue du 6 juin 1944	Rdv Uniquement sur doctolib	A compter du 19/03/2021	<a href="https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/eymet/centre-de-vaccination-covid-19-eymet">https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/eymet/centre-de-vaccination-covid-19-eymet</a>




## VACCINATION COVID19

➤ Quand ?

**Vendredi 16 et Samedi 17 juillet**  
**(1<sup>ère</sup> injection – Pfizer)**

**Vendredi 20 et Samedi 21 août**  
**(2<sup>ème</sup> injection - Pfizer)**



➤ Où ?



## ISSIGEAC

**Maison des Services Publics**  
**7 chemin des Ecoliers**

➤ Prenez rendez-vous !

En appelant le : **Mairie de FAUX – 05.53.24.32.40**

ou par internet [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

Possibilité vaccination sans rendez-vous sous réserve de places disponibles





Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m. **Il est donc né chez vous ou pas loin !**

Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les eaux stagnantes** où il pond ses œufs et prolifère...

nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

## Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

## Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

## Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

## Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquilou par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

## Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bomes d'arrosage

**COUPEZ L'EAU**  
aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Photos (mauvais) souvenirs



# LA VIE ASSOCIATIVE

## Liste des contacts des associations de la commune

- \* A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- \* ABT : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- \* AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- \* ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
- \* A VOS SAVONS : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- \* LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- \* 2CV EN FAUX' LIES : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- \* COMÉDIES COCASSES : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- \* COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- \* COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- \* CRÉATION ET LOISIRS : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- \* CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- \* FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- \* JAZZANOUS : Mme DELRIEU Dominique – 06.84.66.87.77
- \* L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- \* LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

(sous réserve de toutes modifications ou annulations)

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
<b>2020</b>		
14 juillet	Repas des Boulistes	Les Boulistes de FAUX
24 juillet	Concours de pétanque	Les Boulistes de FAUX
15 août	Fête votive ( <u>à confirmer</u> )	Comité des fêtes
21 août	Concours de pétanque	Les Boulistes de FAUX

### Recherche d'un artiste

L'association Création et Loisirs, est à la recherche pour la rentrée 2021/2022 d'un artiste peintre bénévole (surtout encre et aquarelle) pour encadrer un groupe d'artistes en herbe retraitées le lundi après-midi de 14 h 30 à 17h au préfabriqué de FAUX.

En attendant l'arrivée de cette merveilleuse personne, Marie-Hélène ANSELMINO propose de venir dépanner ; elle précise qu'elle ne parle pas anglais. Mais la bonne volonté fait des miracles.

### Compte-rendu d'Assemblée Générale

Membres du CA présents : Juliette Dumon, Sarah Montilhaud, Gilberte Lefèvre, Rose Roux, Michelle Godréaux.

Absents excusés : Annie Gouzot.

Nombre d'adhérents présents : 20. Alain LEGAL (maire) est également présent.

### **Bilan financier**

Exposé par la trésorière, il reprenait recettes et dépenses de l'année soit :

#### DÉPENSES

- investissements : 255,31
- gestion : 375.15
- activités : 2364.22

#### RECETTES

- adhésions : 2915

**Le solde de début d'exercice 2020/21 est de 6500 euros.**

**Le solde de fin d'exercice 2021 est de + 5716 euros**

Puis, elle a exposé le budget prévisionnel, à peu près sur les mêmes bases en précisant que les dépenses sont similaires et les recettes sensiblement inexistantes La plus grosse dépense a été l'indemnisation solidaire des animatrices sportives.

**En fin d'exercice 2022, le solde serait encore positif : + 1209 euros.**

### **Bilan moral**

La présidente rappelle que l'année a été une cata, ce qui n'est une nouvelle pour personne. Les cours ont eu lieu un trimestre, en 2 fois.

Elle explique les 2 axes choisis par le CA dans la gestion de crise en insistant sur la solidarité et le soutien associatif :

- Le premier choix est l'indemnisation solidaire des animatrices sportives,
- le 2<sup>ème</sup> est l'exonération de la cotisation d'adhésion à l'association pour tout adhérent inscrit en 2020/21, à jour de sa cotisation.

Elle remercie les adhérents qui ne reviendront hélas pas, du don de leur cotisation.

Elle précise qu'à la rentrée il sera obligatoire, pour tous, nouveau ou ancien, de remplir le papier d'inscription donné par l'animatrice. C'est une histoire d'effectif et d'assurance et précise qu'il est possible à tous ceux qui le souhaitent de participer au financement de l'année par un don.

Les nouveaux adhérents devront s'acquitter de leur cotisation, soit 40 euros d'adhésion et 15 euros par ateliers sportifs. Le tableau des ateliers, des jours et horaires, feront l'objet d'un envoi par mail et une publication dans le tambourinaire.

La reprise aura lieu à partir du 13 septembre. Une réunion CA et animateurs aura lieu fin septembre ou courant octobre.

L'ordre du jour est épuisé.

Le CA démissionne et lance un appel à candidature, sans succès. Le CA est reconduit à l'unanimité par vote à main levée. A la clôture de l'assemblée générale, une personne posera sa candidature. Sur proposition de la présidente, tous les participants de l'AG sont sollicités pour un nouveau vote. Celui-ci valide cette candidature avec 18 voix pour, 2 contre.

Le CA se compose ainsi : Juliette DUMON , Annie GOUZOT, Sarah MONTILHAUD, Marie-Hélène ANSELMINO, Michelle GODREAUX, Gilberte LEFEVRE, Rose ROUX.

La présidente déclare la séance levée et donne la parole à la salle. Tout le monde remercie tout le monde : les animatrices du don solidaire, les adhérentes des cours donnés en Visio et de la reprise effective du sport. Il est évoqué l'éventualité de nouveaux ateliers : chant, Pilate, 2<sup>ème</sup> cours de zumba.

A propos de l'atelier peinture du lundi, Marie-Hélène Anselmino, propose de l'encadrer, en attendant, et si tous se passe bien. Merci à elle.

Le maire se félicite de la capacité de la commune à tisser du lien social. Il rappelle que c'est à cette fin que la municipalité met gratuitement à la disposition des associations ses salles ; nous l'en remercions vivement.

Covid oblige, il n'y a pas de pot de l'amitié, mais le cœur y est.

## FOOTBALL CLUB DE FAUX

### L'école de foot tombe le masque !



La saison 2020/2021 est train de s'achever, saison blanche pour les compétitions mais saison quand même pour ce qui concerne l'Ecole de foot.

Tous les mercredis soirs, à 18h00 durant la saison, au stade de Faux, les projecteurs se sont allumés pour accueillir les jeunes pousses du FC Faux.

Même durant les deux confinements, le club du FC Faux a tenu à garder contact avec ses jeunes licenciés, soit en décalant les horaires, soit en appliquant les consignes de sécurité et ainsi a pu assurer un accueil presque continu sur toute la saison.

Un grand merci aux éducateurs qui ont assuré l'accueil et la sécurité de tous sans un seul cas de Covid.

Le bilan de cette année reste très positif avec plus de 40 jeunes footballeurs et footballeuses qui sont venus s'essayer à ce sport de plein air.

Cette saison nous avons une équipe de 11 éducateurs pour les catégories allant des moins de 7 ans (u7) aux moins de 13 ans (u13) : Sonny, Antonio, Florian et Anthony ont encadré les u7, Jean Sébastien, Nathan, Jérémy et Yohann les u9, Romain, Aurélien, Vincent les u11, Philippe les u13.

Par ailleurs l'arrivée de Sonny Gomes, éducateur diplômé d'état, qui est passé par le club professionnel de Mouscron en Belgique, a permis d'offrir des séances d'entraînements dignes de club bien plus huppés que le FC Faux. A cela s'ajoutera prochainement une formation en interne, initiée par Sonny qui sera destinée à faire progresser tous les éducateurs du club grâce à son expérience du haut niveau.

Grâce à la Municipalité nous avons bénéficié d'équipements rénovés (terrain annexe) ou neufs (city stade) mais aussi bien entretenus (tonte régulière des terrains par les agents municipaux). De plus le ré-engazonnement et l'éclairage basse-consommation prévus des annexes, nous permettra de moins consommer d'électricité et de préserver le terrain d'honneur.

Cette saison a vu arriver aussi de nouveaux partenaires de l'Ecole de Foot (Décathlon qui offre une dotation en matériel et nous ouvre ses portes pour des animations prévues en juin, comme le « Mini-Euro »). Ceux déjà présents (L'Auto-école l'Etudiante de Chabanne Hamadi ancien joueur et natif de la commune qui a gardé des liens étroits avec le FC Faux ou la Sodigel avec Jean Luc Todero, lui aussi natif et ancien joueur du club) continuent le partenariat notamment en équipements et tenues complètes pour les matches de nos jeunes.

**F.C. FAUX**  
1951

# RECRUTEMENT

*École de foot et bénévoles*

**Mercredi**  
U6 à U9 15h00 16h00  
U10 à U13 17h00 18h30

ENCADRÉS PAR DES  
ÉDUCATEURS DIPLÔMÉS  
(REJOIGNEZ-LES !)

**Enfants nés entre  
2009 et 2017**  
Rejoignez-nous !!

**CONTACTS**

ECOLE DE FOOT : JEAN-CLAUDE BOURNAZEL : 06.74.05.95.59  
SENIORS : RENAUD LEGAL : 07.86.53.03.79  
PRÉSIDENT : OLIVIER FONTAYNE : 06.72.70.66.72

fcfaux.footeo.com  
FcFaux

NOUS RECRUTONS ÉGALEMENT DES JOUEURS SENIORS POUR  
NOS ÉQUIPES DE D1 ET D3 AINSI QUE DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES.  
N'HÉSITÉS PAS À CONTACTER UN MEMBRE DU CLUB

**F.C. FAUX**  
1951

## Invitation initiation Foot Chaque Mercredi !!

MAI ET JUIN  
U6/U9 15H00 16H00  
FAUX  
U10/U13 17H00 18H30  
COUZE

**FCFAUX.FOOTEO.COM**

Enfin, le mois de juin sera le mois de l'ouverture du club vers les autres, avec l'Ecole de foot qui va lancer des invitations le mercredi et le samedi vers les écoles alentours pour venir découvrir les installations et les séances d'animations autour du ballon rond (voir affiches et flyers destinés aux écoles). Puis le 27 juin, Olivier, Audrey, Josiane, Renaud et tout le staff clôtureront la saison avec l'organisation du tournoi sénior de Sixte où plus de 200 joueurs viendront retrouver la joie de galoper sur de vertes prairies ! A vos crampons et rendez-vous prochainement ou à la rentrée de septembre pour la reprise ! JC Bournazel (Responsable de l'Ecole de Foot).

# LES BOULISTES DE FAUX



Organisent leur traditionnel repas  
DU 14 JUILLET 2021

Sur la place du Foirail à partir de 12h

## MENU

Apéritif

Entrée

Faux-filet / frites

Salade / fromage

Dessert

Café

Vin rouge / rosé

Prix : Enfants de -12 ans : 8 €

Adultes : 20 €



Apportez  
vos couverts !

Réservations jusqu'au 10 juillet au 06 24 40 10 55

**SAMEDI 24 JUILLET 2021**

**Grand concours nocturne**

**A partir de 19h**

***Pétanque en doublette***



**Engagement : 10 € par équipe**

**Renseignements : 06 12 85 63 09**

**Nombreux lots : jambon, apéritifs,...**

**Lots de consolation à partir des quarts de finale en  
Principale, Consolante et Complémentaire**

*Boissons, sandwiches, crêpes, à la demande*

**FAUX**

**Place du foirail**

## ÉCOLES

### INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

**Les inscriptions papier étant clôturées vous avez toujours la possibilité de vous inscrire en ligne jusqu'au 20 juillet 2021 (majoration de 15€ pour toute inscription postérieure à cette date).**

Inscription en ligne sur le site internet du Conseil régional :

[www.transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr).

Cette solution présente de nombreux avantages (information instantanée de la recevabilité de votre dossier, paiement en ligne en plusieurs fois, frais de dossiers offerts, etc.) dont vous pourrez prendre connaissance en consultant le dossier d'inscription du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

**Pour information, l'utilisation de la carte bleue en moyen de paiement est obligatoire.**

**Les chèques ne sont pas acceptés.**

Si vous éprouvez des difficultés avec cette démarche, vous pourrez solliciter l'aide des personnels de l'Espace France Services de la Communauté, aux lieux et horaires suivants :

EYMET	ISSIGEAC
Pôle des services publics	Maison des services d'Issigeac
23 avenue de la Bastide	7 chemins des écoliers
24500 EYMET	24560 ISSIGEAC
05 54 22 00 06	05 35 02 00 12
<b>Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00</b>	<b>Permanence assurée le LUNDI de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00</b>

#### **Informations tarifaires à la date du 15 juin 2021.**

Les modalités de participation parentale annuelle pour l'année scolaire 2021/2022 ont été votées comme suit par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

✓ Tarification basée sur les tranches de Quotient Familial, selon le tableau suivant, **pour les ayants-droits**

	T1	T2	T3	T4	T5
	0 à 450€	451€ à 650€	651 à 870	871 à 1250	Sup. à 1251
Tarification Conseil régional	30€	51€	81€	114	150€
Aide de la CCPSP	15€	30,50€	30,50€	30,50€	30,50€
<b>A charge des familles</b>	<b>15€</b>	<b>20,50€</b>	<b>50,50€</b>	<b>83,50€</b>	<b>119,50</b>

✓ Tarification unique pour les élèves utilisant le service de transport dans le cadre d'une organisation pédagogique en RPI : 30€, diminué d'une aide de 15€ de la CCPSP, et donc **15€ à charge des familles.**

✓ Tarification unique pour les élèves **NON ayant-droit** : 195€, diminué d'une aide de 30,50€ de la CCPSP, et donc **164,50€ à charge des familles.**

✓ Le Conseil régional accorde 30% de réduction pour le troisième enfant et 50% de réduction pour le quatrième enfant et les enfants suivants, selon l'ordre de naissance.

**Dans un souci de bonne organisation générale nous vous remercions de bien vouloir respecter les dates de période d'inscription mentionnées, ainsi que les règles énoncées.**

## SPANC

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2021, le règlement de service du SPANC ainsi que la tarification des contrôles, évoluent.

La nouvelle tarification sera la suivante :

- Contrôle de bon fonctionnement (vente et/ou périodique) : 130€
- Contrôle de conception et d'implantation : 80€
- Contrôle de bonne exécution des travaux : 100€
- Pour le périodique, l'échelonnement sur la facture d'eau potable est toujours en vigueur et se traduira par un prélèvement de 16.25€/an pendant 8 ans.



Le règlement de service sera en accès libre sur le site internet de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord [www.ccpssp24.fr](http://www.ccpssp24.fr) onglet Aménagement de l'espace et environnement -> Assainissement.

Le technicien du SPANC, Manuel MAIGNIEZ reste à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante [ccpssp24.spanc@orange.fr](mailto:ccpssp24.spanc@orange.fr)

## SMD3 (Ordures ménagères)



Contact SMD3  
09 71 00 84 24  
[service.usagers@smd3.fr](mailto:service.usagers@smd3.fr)

**Du 1<sup>er</sup> juillet  
Au 31 août**

### Horaires d'été des déchèteries du Bergeracois

*Les déchèteries sont fermées les jours fériés*

	Bergerac Rue Denis Papin	Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou	Issigeac Route de Villeréal	Sigoules Route de Bergerac
Lundi	7 h - 14 h	7 h 30 - 13 h	7 h 30 - 13 h	7 h 30 - 13 h
Mardi				
Mercredi			7 h 30 - 13 h	7 h 30 - 13 h
Jeudi				7 h 30 - 13 h
Vendredi				
Samedi	7 h - 14 h	16 h - 19 h	7 h 30 - 13 h	7 h 30 - 13 h

Votre carte déchèterie est désormais la même que celle que vous utiliserez pour les BAV (bornes d'apport volontaire). Les anciennes cartes ne sont plus acceptées.

## PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

Permanence par Mme Ixia MONSEAU sur RDV uniquement : [i.monseau@la-cab.fr](mailto:i.monseau@la-cab.fr) / 06.01.10.44.05

- le 1<sup>er</sup> vendredi après-midi de chaque mois à ISSIGEAC (Maison de services – 7 chemin des écoliers)
- le 2<sup>nd</sup> mardi après-midi de chaque mois à EYMET (Pôle de services publics - 23 avenue de la Bastide)

### Qu'est-ce que le PLIE ?

Le PLIE est un dispositif mis en œuvre par la communauté d'agglomération Bergeracoise pour vous permettre de retrouver un emploi et/ou de suivre une formation qualifiante.

Le PLIE permet également de travailler de manière coordonnée afin de faciliter l'insertion professionnelle par :

- L'accompagnement,
- La prospection d'entreprises,
- La professionnalisation,
- L'emploi en entreprise.

### A qui s'adresse le PLIE ?

Le PLIE s'adresse aux personnes résidant sur le Territoire de la :

- communauté d'agglomération bergeracoise,
- communauté de communes Bastides Dordogne Périgord
- communauté de communes Portes Sud Périgord,

et volontaires pour être accompagnées par un référent de parcours Emploi.

*Et plus particulièrement :*

- Les demandeurs d'emploi, les allocataires des minimas sociaux (RSA, AAH, ASS), les jeunes, les séniors, les travailleurs handicapés, etc.)

### Comment ça marche ?

Un référent parcours emploi accompagne le demandeur d'emploi dans la construction de son projet professionnel au cours d'entretiens réguliers :

- Organisation des démarches,
- Rencontres professionnelles,
- Exercices de mise en situation,
- Ateliers sur l'évaluation des compétences et sur l'orientation...

### Où vous informer ?

Ixia MONSEAU  
16 rue du petit sol / 24100 Bergerac  
06.01.10.44.05

Sur rdv à la  
Communauté de Communes Portes Sud Périgord  
à Eymet : 23 avenue de la Bastide / 24500 Eymet  
À Issigeac : Maison des services / 24560 Issigeac

## PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

### OUVERTURE DE LA CONCERTATION

#### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Suite aux délibérations n° 2017-24 du 20 mars 2017, n° 2017-82 du 20 novembre 2017 et n° 2019-23 du 18 mars 2019, le public est informé que la concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a démarré et qu'un registre de concertation accompagné d'un dossier de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de communes à Eymet, à la Maison des services publics à Issigeac et à la Mairie de FAUX, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de concertation est aussi disponible sur le site de la Communauté de communes :

<http://www.ccpsp24.fr/fr/information/51760/plui>

## OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été reconduite du 1<sup>er</sup> septembre 2019 **jusqu'au 31 août 2021**.

SOLIHA Dordogne-Périgord est l'association interlocutrice pour :

- Vous informer gratuitement,
- Etudier la recevabilité de votre projet,
- Vérifier la nature des travaux éligibles et les subventions mobilisables,
- Vous assister dans le montage du dossier.



Les permanences SOLIHA se déroulent de nouveau en présentiel sur RDV de 9h30 à 12h00 :

- Le 2<sup>nd</sup> jeudi de chaque mois à EYMET (Pôle de services publics - 23 avenue de la Bastide)
- Le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à ISSIGEAC (Maison de services – 7 chemin des écoliers)

Prendre au préalable RDV avec Mme V. PIET au 06.09.43.82.42 ou à l'accueil de Soliha au 05.53.06.81.20.

**Les permanences sont maintenues en juillet et en août.**

# PERMANENCES DES ORGANISMES

**ASSISTANTE SOCIALE** - Mme Stéphanie DARCO (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

## **M.S.A.**

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66

31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

## **C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC**

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...) 05.53.22.57.94

*Une seule adresse* : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

- Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00.

**S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois** (Maintien à domicile, soins à domicile...)

*Une seule adresse* : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

*Permanence* à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

## **CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE**

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00. / 3646

**ANAH** : Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

[Anah.cd24@dordogne.fr](mailto:Anah.cd24@dordogne.fr) - 05.53.45.45.80

## **CARSAT**

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC

3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

## **Le CICAS**

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi

de 9 h à 18 h

## **C.E.D.I.F.F.**

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

## **CONCILIATEUR de JUSTICE**

Permanences de J.-M. TRICHET à la mairie d'Issigeac de 10h à 12h :

- Jeudi 22 juillet 2021



## **LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT**

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.

05.53.73.24.77

# Liste des commerçants, artisans et professions libérales

## ARTISANS

BONETTI Romain (Maçonnerie) – 142 Rue Paul Abadie – 06.74.90.13.27  
CHATELET Nicolas (NC Multi-services) – 538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – [nchatelet@me.com](mailto:nchatelet@me.com)  
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71  
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – [rg24@live.fr](mailto:rg24@live.fr)  
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58  
LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) - 167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56  
MAILLET Amélie (Couture) – 141 Route de Verdon – 06.74.01.90.92 – [ameliemaillet.couture@gmail.com](mailto:ameliemaillet.couture@gmail.com)  
MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) – La Micalie – 06 88 89 30 61  
MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10  
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44  
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34  
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32  
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37  
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46  
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

## COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57  
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21  
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45  
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54  
DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 [www.chateaufort.fr](http://www.chateaufort.fr)  
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03  
[gilles.durand.aumont@gmail.com](mailto:gilles.durand.aumont@gmail.com) [www.gitedelabarde.com](http://www.gitedelabarde.com)  
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64  
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96  
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15  
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91  
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13  
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97  
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11  
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11  
TAYLOR Edward et Ineke (Gîtes de la Bergerie) - Château Le Tour - 144 Route de Labarde – 06.86.92.09.60  
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45  
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

## ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70  
SENCHE MEGGANE – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

## PROFESSIONS LIBÉRALES AU POLE BIEN ETRE - 11 Impasse du Moulin – Permanence tous les matins hors dimanche

**Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur RDV** - Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL – Morgane FILIPOZZI – Julie DOUATTEAU-POZZER – 06.88.20.28.57

## AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

## Memento des numéros utiles



<b>GENDARMERIE D'ISSIGEAC</b> Permanence : Lundi après-midi, Mercredi après-midi, Dimanche matin.	05.53.73.52.80
<b>MAIRIE de FAUX</b> <a href="mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr">faux24.mairie@wanadoo.fr</a> Télécopie	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
<b>AGENCE POSTALE DE FAUX</b>	05.53.24.32.40
<b>BIBLIOTHÈQUE DE FAUX</b> bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
<b>LA POSTE à ISSIGEAC</b> (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD</b> Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
<b>AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET –</b> amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
<b>CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET</b>	05.53.22.57.94
<b>OFFICE du TOURISME</b> -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
<b>DECHETERIE d'ISSIGEAC</b>	05.53.73.34.46
<b>AMBULANCES d'ISSIGEAC</b>	05.53.58.73.83
<b>TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux</b>	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
<b>HÔPITAL - BERGERAC</b>	05.53.63.88.88
<b>PHARMACIE (ISSIGEAC)</b>	05.53.58.60.64

<b>PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)</b>	3237 ou 3237.fr
<b>CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)</b>	05.53.58.71.33
<b>Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)</b>	05.53.58.36.23
<b>INFIRMIERES à FAUX</b> Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Delphine POLET et Gwenaëlle ARNAL	06.88.20.28.57
<b>INFIRMIER(ES)</b> Christine AGBODJAN et Carole BICHON (ISSIGEAC) - Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - M. ADELAÏDE (Luxopuncture - BOUNIAGUES) - Béatrice LACOSTE-LAFOSSE (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 05.53.88.85.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
<b>KINESITHERAPEUTES</b> S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Mme BORINI Marcella (BOUNIAGUES)	05.53.24.12.37 05.47.77.98.88
<b>OSTÉOPATHES</b> M. CHAPUIS (ISSIGEAC) Melle CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
<b>PEDICURE PODOLOGUE</b> Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
<b>PSYCHOPRATICIENNE</b> TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
<b>S-PREFECTURE BERGERAC</b>	05.47.24.16.16
<b>CENTRE IMPÔTS BERGERAC</b>	05.53.63.67.20
<b>E.D.F Dépannage</b>	09.72.67.50.24
<b>SAUR Accueil client et branchements</b>	05.81.31.85.03
<b>SAUR dépannage 7j/7j</b>	05.81.91.35.05
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	05.53.57.73.72
<b>SMD3 (collecte des ordures ménagères)</b>	09.71.00.84.24
<b>DAC CROIX ROUGE - BERGERAC</b>	05.53.61.08.46
<b>AEROPORT Bergerac Dordogne Périgord</b> <a href="http://www.bergerac.aeroport.fr">www.bergerac.aeroport.fr</a>	05.53.22.25.25
<b>Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre)</b> <a href="https://eymet-paroisse.jimdo.com">https://eymet-paroisse.jimdo.com</a>	05.53.23.82.10

Messes - le dimanche matin 9h30 à ISSIGEAC et 11h15 à EYMET.

## RAPPEL DES OUVERTURES AU PUBLIC

### MAIRIE

- ✓ Lundi – Mercredi – Vendredi : 14h00 – 18h00
- ✓ **Mardi – Jeudi : fermée**

### AGENCE POSTALE

- ✓ 9h00 – 12h00 : uniquement le mercredi
- ✓ 14h00 – 17h00 : Lundi, Mardi, Mercredi – **Jeudi fermée** - Vendredi

### Appel à volontaires COMITÉ DE PILOTAGE – Élaboration de l'AGENDA 30

#### Si vous êtes intéressé :

Vous pouvez venir en mairie nous demander plus d'informations ou nous remettre ce coupon-réponse.

✂.....

#### INSCRIPTION AU COMITÉ DE PILOTAGE « AGENDA 30 »

NOM Prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Souhaite s'inscrire au comité de pilotage « Agenda 30 »

#### RÉCEPTION DU TAMBOURINAIRE PAR MAIL



Vous souhaitez recevoir le Tambourinaire par mail pour économiser du papier ?

Remplissez ce formulaire et déposez-le en mairie ou dans notre boîte aux lettres ou écrivez-nous à [faux24.mairie@wanadoo.fr](mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr)

✂.....

NOM Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Souhaite recevoir par mail le Tambourinaire et ne plus le recevoir par papier